

ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 15 : Sûreté de l'aviation — Soutien de la mise en œuvre

**STRATÉGIE SPÉCIFIQUE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS
EN MATIÈRE DE SÛRETÉ DU FRET AÉRIEN**

(Note présentée par l'Afrique du Sud, l'Australie, le Canada, les États-Unis, la Jordanie, le Liban, le Royaume-Uni, Singapour, l'Association internationale du fret aérien, l'Association du transport aérien international, le Conseil international des aéroports et Global Express Association)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En septembre 2012, la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation de l'OACI a approuvé l'élaboration d'une stratégie spécifique de renforcement des capacités en matière de sûreté du fret et de la poste aériens, qui est alignée sur la Stratégie d'assistance et de renforcement des capacités en matière de sûreté. Depuis cette réunion, un cadre des meilleures pratiques en matière de sûreté de la chaîne d'approvisionnement du fret et de la poste aériens a été élaboré et est en cours d'intégration dans les éléments indicatifs de l'OACI sur la sûreté du fret aérien. Ce cadre pourrait constituer une base utile pour les efforts de renforcement des capacités réalisés aux fins de l'amélioration de la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées (SARP) sur la sûreté du fret aérien.

Le Groupe AVSEC continuera de collaborer avec le Secrétariat de l'OACI pour réviser les éléments indicatifs et en élaborer d'autres, afin d'aider les États à mettre en œuvre les SARP sur la sûreté du fret et de la poste aériens, ainsi que pour élaborer du matériel pédagogique qui pourrait utilement s'appuyer sur le cadre des meilleures pratiques. Ce matériel pédagogique sera intégré aux travaux coordonnés de l'OACI au titre de la Stratégie d'assistance et de renforcement des capacités en matière de sûreté afin d'éviter les redondances.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à appuyer les travaux permanents de l'OACI afin de réviser les éléments indicatifs et en élaborer d'autres, ainsi que du matériel pédagogique s'inspirant du cadre des meilleures pratiques en matière de sûreté de la chaîne d'approvisionnement du fret et de la poste aériens, qui soient conformes aux Principes en matière de sûreté du fret et de la poste aériens et à la Stratégie d'assistance et de renforcement des capacités en matière de sûreté de l'OACI, tout en laissant aux États de la souplesse, si besoin est, pour tenir compte de leurs circonstances spécifiques ;
- à examiner les renseignements que contient la présente note aux fins de la mise à jour de la Résolution A37-17 de l'Assemblée (*Exposé récapitulatif*).

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique B – Sécurité.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	A37-WP/17

	A38-WP/12 A38-WP/20 <i>Stratégie d'assistance et de renforcement des capacités en matière de sûreté</i>
--	---

1. INTRODUCTION

1.1. La Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation (HLCAS) de l'OACI, tenue du 12 au 14 septembre 2012, à Montréal, a adopté l'élaboration d'une stratégie spécifique internationale de renforcement des capacités en matière de sûreté du fret et de la poste aériens, qui devrait être alignée sur la Stratégie d'assistance et de renforcement des capacités en matière de sûreté de l'aviation de l'OACI. Elle a également adopté et approuvé un ensemble de principes sur la sûreté du fret et de la poste aériens, devant servir de pierre angulaire à l'OACI et à toutes les parties prenantes dans le cadre des mesures qu'elles prennent aux fins de la sûreté de la chaîne d'approvisionnement du fret et de la poste aériens. Depuis lors, le Groupe d'experts de la sûreté de l'aviation (Groupe AVSEC) via son Groupe de travail sur la sûreté du fret aérien (WGACS) et le Groupe de travail sur les éléments indicatifs (WGGM), a poursuivi ses travaux dans cette direction, notamment en élaborant de nouveaux éléments indicatifs pour accompagner les nouvelles normes et pratiques recommandées (SARP) liées à la sûreté du fret aérien, qui sont entrées en vigueur en juillet 2012, et en envisageant un cadre des meilleures pratiques en matière de sûreté du fret afin d'aider les États à élaborer, mettre en œuvre et renforcer les processus et programmes d'une chaîne d'approvisionnement efficace. Ce cadre des meilleures pratiques, qui comprend six piliers d'une chaîne d'approvisionnement et concorde avec les Principes en matière de sûreté du fret et de la poste aériens, pourrait constituer la base d'une assistance au renforcement des capacités liées à la sûreté du fret aérien. Le Groupe AVSEC continuera de travailler avec le Secrétariat de l'OACI à la mise à jour des mallettes pédagogiques de sûreté de l'aviation en matière de fret, qui seront ensuite intégrées aux travaux de l'OACI conformément à la Stratégie d'assistance et de renforcement des capacités en matière de sûreté de l'aviation .

2. CONTEXTE

2.1. Les attentats d'octobre 2010, les complots terroristes en série et les comptes rendus médiatiques sur les initiatives des terroristes pour élaborer de nouveaux engins explosifs improvisés (EEI) démontrent que l'aviation commerciale continue d'être la cible des groupes terroristes. Étant donné la nature hautement intégrée de l'industrie de l'aviation commerciale, la sûreté mondiale du fret aérien reste un domaine à risques.

2.2. La sûreté du transport du fret aérien étant un élément crucial de la libre circulation et la facilitation commerciales, les efforts aux fins du renforcement des mesures de sûreté en matière de fret et poste aériens à l'échelle mondiale doivent être traités prioritairement et de manière coordonnée.

2.3. L'OACI a adopté de nouvelles mesures pour combler les lacunes en matière de sûreté du fret aérien, notamment des SARP et des éléments indicatifs connexes.

2.4. La Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation a adopté une note de travail sur un renforcement des capacités en matière de fret aérien, à Montréal, en septembre 2012, et recommandé, entre autres, qu'une stratégie spécifique internationale de renforcement des capacités en matière de sûreté du fret et de la poste aériens soit élaborée afin d'aider les États membres ayant besoin d'assistance dans la mise en œuvre des normes internationales de sûreté du fret et de la poste aériens. Cette stratégie devrait autant que possible s'aligner sur la Stratégie d'assistance et de renforcement des capacités en matière de

sûreté de l'aviation de l'OACI et se fonder, dans la mesure du possible, sur les résultats du Programme universel d'audits de sûreté (USAP) (voir A38-WP/12).

2.5. Depuis la Conférence de haut niveau sur la sûreté de l'aviation, le Groupe AVSEC s'est employé à élaborer la stratégie de renforcement des capacités et les éléments de cette stratégie. En outre, les États membres et les parties prenantes de l'industrie de l'aviation sont convenues de prêter leurs ressources (matériel pédagogique, experts en la matière ou experts en formation) au Secrétariat de l'OACI, afin d'aider à la poursuite de l'élaboration du matériel pédagogique, comme il est souligné dans la stratégie présentée à la 37^e Assemblée de l'OACI (voir A37-WP/17). Il a été spécifiquement noté que la sûreté du fret aérien demandait des initiatives immédiates dans le cadre de cette stratégie.

3. **RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SPÉCIFIQUES AU FRET AÉRIEN**

3.1. La stratégie d'assistance et de renforcement des capacités en matière de sûreté de l'aviation s'appuie sur les thèmes suivants :

- a) une approche plus cohésive et bien coordonnée dans l'ensemble de l'OACI ;
- b) une attention méthodique aux États ayant les besoins les plus grands ;
- c) des offres d'assistance actualisée afin de répondre aux besoins et circonstances en évolution de la sûreté de l'aviation ;
- d) l'engagement résolu des partenaires et des mécanismes régionaux ;
- e) de nouveaux mécanismes d'obligation redditionnelle axés sur des résultats durables.

3.2. Le Groupe AVSEC continue d'appuyer cette approche du développement des capacités. Logiquement, les éléments du renforcement des capacités spécifiques au fret aérien devraient être intégrés au troisième thème, sur les offres d'assistance actualisée, de la stratégie de renforcement des capacités existante.

3.3. Le Groupe de travail sur la sûreté du fret aérien (WGACS) du Groupe AVSEC a élaboré un cadre des meilleures pratiques en matière de sûreté de la chaîne d'approvisionnement du fret et de la poste aériens, qui fournit une vision d'ensemble de haut niveau des acteurs principaux concernés, et les six piliers cruciaux d'une chaîne d'approvisionnement sûre, avec un guide de référence succinct des options pratiques à mettre en œuvre pour chaque pilier. Le cadre laisse suffisamment de souplesse aux États pour tenir compte de leurs circonstances respectives, notamment les coûts, le milieu d'exploitation et l'environnement de la menace et des risques. Les six piliers sont : la sûreté des installations ; la sûreté du personnel ; la formation ; l'inspection/filtrage du fret ; la chaîne de possession ; et la supervision et la conformité. Ce cadre des meilleures pratiques, qui est jugé comme étant un outil utile et informatif de consultation pour les États membres de l'OACI lors de l'élaboration de leurs programmes de chaînes d'approvisionnement sûres, est en cours d'intégration dans les éléments indicatifs de l'OACI sur la sûreté du fret et de la poste aériens dans l'Amendement n° 1 de la 8^e édition du *Manuel de sûreté de l'aviation* (Doc 8973).

3.4. Le Groupe de travail sur la sûreté du fret aérien (WGACS) du Groupe AVSEC et le Secrétariat de l'OACI sont également convenus que le Groupe le WGACS du Groupe AVSEC servira de centre de renseignements et de documentation entre les États membres et les observateurs, et le

Secrétariat de l'OACI. Ce matériel peut être utilisé par le Secrétariat afin d'élaborer plus avant la mallette pédagogique de sûreté de l'aviation en matière de fret, qui sera mise à disposition via les centres de formation à la sûreté de l'aviation de l'OACI (voir A38-WP/20). Le WGACS servira également de dépôt de renseignements sur les initiatives bilatérales de renforcement des capacités, pour les partager avec les parties concernées, notamment le Secrétariat de l'OACI, afin d'éviter les chevauchements.

3.5. La collaboration avec le Secrétariat de l'OACI permettra de mener à bien le renforcement des capacités spécifiques au fret aérien par le biais des canaux existants de l'Organisation. Cette approche garantira également que les offres d'assistance seront régulièrement mises à jour, et permettra une approche coordonnée dans l'ensemble de l'OACI, qui soit axée sur les États ayant le plus besoin d'assistance dans l'élaboration de leurs programmes de sûreté du fret aérien, tout en évitant le chevauchement des efforts. La coopération entre le Secrétariat de l'OACI, les États membre et les parties prenantes de l'industrie de l'aviation sera au profit de la fourniture d'une assistance spécifique en matière de fret, qui soit dans la logique des meilleures pratiques en matière de sûreté du fret et de la poste aériens, ainsi que des Principes sur la sûreté du fret et de la poste aériens, d'une manière permettant aux États de tenir compte de leurs circonstances spécifiques.

— FIN —